

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CS1083

présenté par

M. Davi, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , sous réserve que l'opération n'engendre pas une artificialisation des sols au sens du neuvième alinéa de l'article L. 101-2-1. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe Ecologiste et social entend s'opposer à la construction de centres de données dans les espaces non-artificialisés en conditionnant la reconnaissance d'un intérêt national majeur à l'absence d'artificialisation des sols par le projet.

L'accaparement du foncier et des ressources en eau au seul profit d'intérêts privés n'est pas tolérable et contrevient manifestement aux engagements de la France en matière de préservation de la ressource hydraulique, de lutte contre l'artificialisation des sols et contre le changement climatique. A Marseille, notamment, la prolifération de data centers a conduit à un accaparement du foncier au détriment de projets de décarbonation.

Les besoins en eau pour le refroidissement des centres de données sont considérables et entraînent déjà des conflits d'usage en Europe. C'est notamment le cas aux Pays-Bas où après avoir découvert qu'un centre de données avait consommé près de 84 millions de litres en 2021 en pleine période de sécheresse le gouvernement a mis en place un moratoire sur la construction de ce type de centres de données.

En Irlande, où les centres de données sont légion, ils consomment aujourd'hui près de 18% de la consommation électrique du pays et pourraient consommer jusqu'à 70% en 2030 si rien n'est fait pour réguler leur développement.

La construction des centres de données est particulièrement émettrice du fait des matériaux utilisés, que ce soit le béton ou les composants électroniques tels que les semi-conducteurs ou les serveurs. Et d'autant plus si elle se fait sur des terres arables ! Là encore, c'est la construction de nouveaux centres de données qui a fait exploser les émissions de Microsoft en 2023 de plus de 23%.

Le territoire français dispose de nombreuses friches industrielles et d'une grande quantité de zones déjà artificialisées pouvant accueillir des centres de données : les terres qui échappent encore au béton ne sauraient être sacrifiées pour satisfaire des intérêts privés.